

#683

SYNTHÈSE DE PRESSE

26 AVRIL • 2 MAI 2024



SOMMAIRE

Mouvement Hlm – L'Union sociale pour l'habitat	2
Loi logement abordable : surloyers et résiliations de bail plus nombreux	2
Un parc social insécurisé selon Emmanuelle Cosse	2
PrioRéno Logement Social opérationnelle	2
EN BREF	2
Politique du logement et de la ville	3
Crise du logement historique : le Gouvernement dévoile les premiers axes de son projet de loi	3
Des lacunes dans le contrôle du logement social selon Guillaume Kasbarian	4
Réactions au rapport sur le logement des agents publics	4
Des outils pour libérer le pouvoir des maires en matière de logement	4
La mission d'information du Sénat pour une réorientation de la politique du logement actuellement suivie	4
EN BREF	4
Marché de l'immobilier, conjoncture et chiffres clés	5
Le timide regain d'optimisme des promoteurs immobiliers	5
EN BREF	5
Vie des régions, actualité des organismes et des collectivités locales	5
Fin du soutien de CDC Habitat aux promoteurs immobiliers	5
Copropriétés dégradées : CDC Habitat en phase de consolidation	6
EN BREF	6

Mouvement Hlm – L'Union sociale pour l'habitat

Loi logement abordable : surloyers et résiliations de bail plus nombreux

Le projet de loi sur le logement abordable prévoit d'abaisser le seuil à partir duquel les locataires de Hlm devront payer un surloyer. Il sera ainsi déclenché dès le premier euro au-delà du plafond de ressources, contre un dépassement de 20 % actuellement. De quoi faire basculer nombre de ménages : l'Union sociale pour l'habitat (USH) estime qu'ils vont passer de 80 000 à 200 000. Autre mesure évoquée : faciliter la résiliation du bail d'un locataire qui dépasserait les plafonds de ressources deux années consécutives. Le texte prévoit de ramener ce plafond de 150 % à 120 %. Enfin, le Gouvernement souhaite renforcer le contrôle de la mobilité au sein du parc social. (*Les Echos*, 29/04/24 ; *lesechos.fr*, 26/04/24 ; *capital.fr*, 26/04/24 ; *lesechos.fr*, 26/04/24 ; *capital.fr*, 29/04/24 ; *France 2*, 01/05/24)

Un parc social insécurisé selon Emmanuelle Cosse

Les associations de locataires dénoncent le projet de loi pour développer l'offre de logements abordables. Elles accusent le Gouvernement de rendre service aux maires réfractaires à produire du logement social sur leur commune, d'ouvrir la porte au clientélisme et de faciliter la vente de logements sociaux, « effaçant plus de 20 ans de réformes pour rendre plus transparent, équitable et juste le processus d'attribution des logements sociaux ». La présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH) Emmanuelle Cosse a réagi également : « Le ministre a raison de reconnaître la réalité de la file d'attente des demandes de logements sociaux. Mais il a tort de considérer que c'est en insécurisant les locataires du parc social qu'on palliera les insuffisances de la politique du logement que nous constatons depuis 2017. » (*batijournal.com*, 30/04/24)

PrioRéno Logement Social opérationnelle

La plateforme PrioRéno Logement Social est désormais ouverte à l'ensemble des organismes du logement social. Cette ouverture aux acteurs du secteur Hlm avait été annoncée lors du dernier Congrès Hlm, en octobre 2023. « Pour permettre la transition écologique et atteindre les objectifs de performance au service des locataires fixés par la loi Climat et Résilience et, à plus long terme, pour permettre aux bailleurs de contribuer à la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), la connaissance des données de consommation et de performance du parc Hlm est importante. Ces données, régulièrement actualisées, offrent des perspectives de simplification dans l'élaboration des PSP (Plan Stratégique de Patrimoine). Le déploiement gratuit pour tous les organismes Hlm de PrioRéno Logement Social appuyé par l'Union sociale pour l'habitat (USH), permettra à tous d'être dotés d'un outil utile dans la réduction de l'empreinte énergétique et la décarbonation du parc », a salué la présidente de l'USH Emmanuelle Cosse. (*euro-energie.com*, 25/04/24 ; *news.dayfr.com*, 30/04/24)

EN BREF

L'USH a publié son second Manifeste pour un logement abordable pour tous dans les RUP. « Les Outre-mer sont marqués par d'importants enjeux de cohésion économique, structurelle, économique, environnementale et sociale. La question de l'habitat y nécessite une attention particulière, au regard de l'ampleur des besoins de logement. En matière d'accès au logement social, la crise de l'offre de logements décents et abordables perdure. 80 % des ménages sont éligibles au logement social et 70 % au logement très social. Malgré les efforts mobilisés et l'action des bailleurs sociaux, la situation du logement social et de l'habitat reste préoccupante dans les DROM-COM. » Le Manifeste comporte 7 propositions, notamment l'instauration d'un sommet européen du logement social et abordable. (*NewsTank Cities*, 02/05/24)

La note de la Fondapol sur le logement social suscite un débat animé par l'extrême droite, qui pointe la surreprésentation d'immigrés et d'étrangers extra-européens parmi les locataires Hlm. Marianne Louis, directrice générale de l'USH a réagi : « On est aussi très mal à l'aise avec cette utilisation du terme "immigré", catégorie qui n'existe pas chez les bailleurs sociaux où seules existent les

catégories "Français", "étrangers" et "étrangers extra-communautaires". Pour nous il y a des Français, pas des Français d'origine immigrée. Cette approche est extrêmement malsaine. » Et d'ajouter : « La question du logement commence à être instrumentalisée à des fins politiques et idéologiques. Et l'on voit bien que dans le contexte actuel, tous les sujets sont passés au prisme de la xénophobie. » (*mediapart.fr*, 26/04/24)

Bruno Fievet, président de la commission Accession sociale, copropriété, syndic de l'USH, a été auditionné par la commission d'enquête sur la paupérisation des copropriétés immobilières. « À l'instar de ce qui se passe sur les grands sites, comme les opérations de requalification de copropriétés dégradées ou les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, pour rénover les copropriétés dégradées, il va falloir des moyens financiers publics, au sens large. Ce n'est pas la copropriété qui sera en capacité de dégager ces moyens. On peut y réfléchir collectivement, avec le Sénat, l'Assemblée nationale et les professionnels, mais il va falloir que l'on mette des moyens autour de la table si on veut voir se développer les syndicats d'intérêt collectif. » (*NewsTankCities*, 30/04/24)

Les acteurs du logement social déplorent le fait que le projet de loi gouvernemental pour le logement ne comporte rien sur la construction. « Il est regrettable de ne rien

prévoir pour faciliter la production de logements sociaux qui logent la classe sociale inférieure », a ainsi commenté la présidente de l'USH Emmanuelle Cosse. (Var Matin, 02/05/24)

Politique du logement et de la ville

Crise du logement historique : le Gouvernement dévoile les premiers axes de son projet de loi

Le Gouvernement dévoile, ce vendredi en Conseil des ministres, son projet de loi pour répondre à une crise du logement historique. Il déclare vouloir créer les conditions d'un « choc d'offre » pour mieux loger les Français, en particulier les classes moyennes. Guillaume Kasbarian, ministre délégué en charge du Logement a détaillé les principales mesures de son projet de loi et entend agir sur quatre leviers : « offrir de nouveaux outils aux maires pour construire, simplifier les procédures administratives pour construire plus vite, libérer l'investissement dans le logement abordable, faciliter l'accès au logement des Français ». Le ministre veut intégrer les logements intermédiaires dans la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui impose un quota de logements sociaux. Le ministre précise que l'article 1 du projet de loi ouvre la possibilité d'inclure jusqu'à 25 % de logements intermédiaires dans les objectifs de construction neuve pour les collectivités concernées par la loi SRU. Ajoutant « On ne touche à aucun mécanisme de la loi SRU » ... « mais ce que nous proposons, c'est une adaptation pour diversifier l'offre et soutenir la classe moyenne qui a du mal à se loger, créer de la mixité et développer un modèle vertueux. L'intégration de ces logements va permettre d'équilibrer financièrement des opérations qui auraient été déficitaires en étant 100 % sociales. ». « Pourquoi vouloir affaiblir la loi SRU, donner une prime à ceux qui ne l'ont pas suffisamment appliquée depuis 20, 25 ans, alors que d'autres s'y sont collés ? », demande Christophe Robert Délégué général de la Fondation Abbé Pierre. Les dispositions déjà connues font bondir les défenseurs du logement social. Le Conseil national de l'habitat (CNH), rassemblant les nombreux acteurs du monde du logement (associations professionnelles, bailleurs sociaux, élus, associations de locataires...), s'est majoritairement prononcé contre, un vote qui n'a qu'une valeur consultative. Les cinq principales associations de locataires Hlm ont fustigé dans la foulée « un projet de loi qui fait la chasse aux pauvres ». La latitude supplémentaire donnée aux maires pour attribuer des Hlm neufs a alimenté leurs craintes de « clientélisme électoral (...) voire (de) préférence nationale ». Elles dénoncent également le durcissement prévu des règles pour les locataires Hlm dépassant les plafonds de ressources, qui verront plus souvent leur loyer majoré et pourront plus facilement être expulsés du parc social au-delà d'un certain seuil. Le nombre de ménages en attente d'un Hlm a atteint le niveau record de 2,6 millions, tandis que 4,2 millions de personnes sont mal logées. Face à la réaction de certaines associations et acteurs du logement le ministre se défend, dénonçant une réaction épidermique de la part de ceux qui croient que la loi SRU est un totem. « Notre objectif est de promouvoir le logement intermédiaire car son loyer est inférieur de 15 à 20 % à celui du marché. Rappelons que deux tiers des Français sont éligibles au logement social, or, sur les 33 millions de résidences principales, nous avons 5,5 millions de logements sociaux, 1,8 million de demandeurs d'un logement social (hors du parc social) et seulement 140 000 logements intermédiaires ! On va continuer à produire du logement social mais on veut donner un coup de boost au logement intermédiaire pour répondre aux besoins de cette large partie des Français, située au-dessus des revenus priorisés dans la liste d'attente du logement social mais qui a du mal à se loger au prix du marché libre. » Pour remettre de la mobilité dans le parc social, le ministre évoque les surloyers en logement social qui s'appliqueront dès le premier euro de dépassement du plafond de ressources. Ajoutant que « si le plafond est dépassé de 20 % pendant deux années de suite, le bailleur résiliera le bail automatiquement. Il y aura toutefois un délai de prévenance de dix-huit mois, pour que les locataires s'organisent. Et la résiliation du bail ne s'appliquera pas aux personnes âgées ou handicapées, comme aujourd'hui. Une meilleure rotation du parc social est nécessaire. » Pour simplifier la construction, le ministre propose entre autres « de passer de six à deux mois les délais de recours gracieux pour un permis de construire. Ce gain de temps devrait permettre d'économiser 3 % du prix d'une opération. ». Le texte sera d'abord examiné au Sénat, vers la mi-juin, d'ici là, le ministre déclare vouloir faire « logement pour tous les Français ». Ajoutant « Les Français ayant un revenu modeste, qui travaillent, méritent autant que les autres d'avoir accès au logement. N'opposons pas les Français entre eux. » (RMC, 02/05/24 ; AFP, 03/05/24 ; Le Parisien 03/05/24, Médiapart, 03/05/24)

Des lacunes dans le contrôle du logement social selon Guillaume Kasbarian

Le ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, affirme qu'il y a « des lacunes dans certaines régions en ce qui concerne les informations permettant de contrôler les revenus des occupants des logements sociaux et d'appliquer le supplément de loyer de solidarité. Un autre aspect crucial reste largement négligé : le patrimoine. Actuellement, aucune obligation de déclaration du patrimoine n'existe, même si, par le jeu du destin, une personne occupant un logement social se retrouve soudainement propriétaire d'une résidence secondaire, voire de plusieurs biens immobiliers. Ce manque de transparence et de suivi pose problème quand on sait que 1,8 million de personnes attendent une place en logement social, parfois pendant des années. Il est impératif, par souci d'équité sociale, d'envisager une rotation au sein du parc de logements sociaux. » (NewsTank Cities, 25/04/24)

Réactions au rapport sur le logement des agents publics

Le rapport Amiel sur le mal-logement des agents publics a été favorablement accueilli par les employeurs, notamment la suggestion de créer un dispositif similaire à Action Logement pour le secteur public. France Urbaine soutient l'initiative, tout en précisant une condition sine qua none : qu'il soit « positionné dans une logique d'attribution, mais aussi de production. Car on ne rebat pas les cartes sans créer de logements dédiés. » Marianne Louis, directrice générale de l'Union sociale pour l'habitat (USH), rappelle que le sujet est d'abord celui de l'offre : « Les agents publics ne sont pas maltraités dans les attributions de logements sociaux, le problème est surtout celui de l'offre dont la courbe est descendante depuis 2017. Il y a eu un raidissement avec la baisse des APL, mais le marché immobilier privé continuait tout de même à fonctionner par rapport au secteur public. Depuis 2018, le décrochage concerne les deux secteurs. Les collectivités ont mis du temps à se rendre compte du problème, il faut qu'elles s'organisent. » (lagazettedescommunes.com, 25/04/24)

Des outils pour libérer le pouvoir des maires en matière de logement

Un ensemble d'outils et leviers à destination des maires devait être présenté par Guillaume Kasbarian, ministre délégué en charge du Logement. S'agissant de la loi SRU, « les maires pourront utiliser une part de logement locatif intermédiaire (LLI) pour les classes moyennes dans les modes de calculs sur le flux ». Sur les attributions de logement social, « un maire qui consent à construire du logement social doit avoir un poids sur les candidatures et locataires qui lui sont proposés pour y vivre ». Autre annonce : « L'article du projet de loi que nous présenterons au sujet de la préemption élargira leurs possibilités de réserver des terrains, notamment en augmentant la capacité. Des contraintes seront levées pour les collectivités et les établissements publics fonciers (EPF). » (La Provence, 30/04/24)

La mission d'information du Sénat pour une réorientation de la politique du logement actuellement suivie

Le rapport de synthèse de la mission d'information du Sénat sur la crise du logement pointe une crise multiségment qui « devrait s'installer dans la durée et prendre un caractère politique toujours plus marqué car elle provoque de la frustration et du ressentiment. Ce diagnostic particulièrement alarmant doit nous conduire à agir rapidement et fortement sur la demande et sur l'offre tout en préparant une nécessaire refondation de la politique du logement. » Les rapporteurs appellent à définir une politique pluriannuelle du logement dont le premier objectif serait d'offrir un logement pour tous en renouvelant l'appui aux bailleurs sociaux, contrairement à ce qui a été fait avec la RLS et le retrait de l'État du financement du Fonds national des aides à la pierre (Fnap). Il s'agirait également de réaffirmer le modèle du logement social au service du lien emploi-logement. (AEF Info, 30/04/24)

EN BREF

Logement social vs logement intermédiaire.

Dans un éditorial, Emmanuelle Borne, rédactrice en chef à l'Architecture d'Aujourd'hui, interpelle : « En France, sachant qu'aujourd'hui 53 % des logements sociaux sont fabriqués par des promoteurs privés, cette crise est celle du logement social autant que celle du marché immobilier. Comment en sortir ? Car les 47 000 logements de promoteurs rachetés par Action Logement et CDC Habitat n'y suffiront pas. Le Gouvernement a choisi de miser sur le logement intermédiaire, ce qui semble salubre, mais l'intention de l'intégrer dans les

quotas Hlm des communes interroge. Si ce logement destiné aux classes moyennes se substituait au logement plus social au sein du parc des communes récalcitrantes, n'est-ce pas encore une fois les populations les plus démunies qui resteraient sur le carreau ? » Et de rappeler l'alerte d'Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH : « On n'a jamais aussi peu produit de logement social et on n'a jamais eu autant de demandeurs. » ('A'A', 04-05/24)

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) étudie une proposition de loi visant à favoriser l'octroi de crédits immobiliers. Le contexte : une production de nouveaux crédits à l'habitat au plus bas depuis dix ans. D'autres pistes sont à l'étude en parallèle, comme le prêt remboursable in fine, le déploiement du bail réel solidaire et du prêt social location accession, ou encore la transférabilité et la portabilité des prêts. (La Tribune, 30/04/24)

Bilan du Plan Initiative Copropriétés. Lancé en 2018, le Plan national Initiative Copropriétés (PIC) a permis de traiter 144 000 logements fragiles, grâce aux préfinancements de Procivis UES-AP et aux subventions de l'Anah et de l'Anru. Pour mémoire, le PIC repose sur le triptyque prévention, redressement, recyclage. Le mouvement d'augmentation des financements année après année pourrait cependant marquer le pas en 2024 dans l'attente de connaître les fonds sur lesquels pourront compter les principaux acteurs, mais

aussi des implications qu'apportera la loi du 9 avril 2024 sur l'habitat dégradé, ainsi que de la possible intervention des banques. (AEF Info, 25/04/24)

L'Alliance pour le logement a avancé 40 propositions pour « simplifier l'acte de construire et faciliter la gestion des biens ». « Ce travail constitue une étape importante, d'une part pour porter d'une seule voix des mesures concernant toute la filière construction-immobilier, d'autre part pour participer ensemble aux débats qui s'ouvrent, dans le champ de l'économie comme de l'urbanisme, en matière de simplification. Les partenaires de l'Alliance demandent la mise en œuvre rapide de ces mesures, en particulier celles relevant du domaine réglementaire. Pour celles nécessitant des modifications législatives, ils entendent les porter, avec détermination, dans les différents débats parlementaires à venir. » (NewsTank Cities, 26/04/24)

Marché de l'immobilier, conjoncture et chiffres clés

Le timide regain d'optimisme des promoteurs immobiliers

Une enquête de l'Insee témoigne de promoteurs immobiliers « moins pessimistes que lors du trimestre précédent tant sur leurs perspectives de mises en chantier », notamment pour du logement social, « que sur les moyens de financement de leur clientèle ». Autre enseignement : « Les promoteurs sont plus nombreux que lors du trimestre précédent à envisager de mettre à l'étude des nouveaux programmes avec des architectes ou des bureaux d'études. » (AEF Info, 26/04/24)

EN BREF

Avec seulement 358 600 logements autorisés à la construction entre avril 2023 et mars 2024, le nombre de permis de construire a atteint son plus bas depuis 1992 selon la Fédération française du bâtiment. Son président Olivier Salleron alerte : « Le bâtiment, c'est un paquebot : quand

il avance, il entraîne tout le monde. Aujourd'hui, le paquebot est arrêté, et il va falloir des années pour le relancer », car il ne prévoit « pas de rebond avant fin 2026 ». (La Tribune, 01/05/24 ; lesechos.fr, 30/04/24 ; AFP, 30/04/24 ; AEF Info, 30/04/24)

Vie des régions, actualité des organismes et des collectivités locales

Fin du soutien de CDC Habitat aux promoteurs immobiliers

CDC Habitat a annoncé son intention de réduire de 30 % à 35 % son soutien aux promoteurs immobiliers en 2024, après une année 2023 considérée comme « la plus grosse année de l'histoire de CDC Habitat ». 4,4 milliards d'euros d'investissements ont été déboursés, contre 3,4 en 2022. Le résultat net est néanmoins en recul à 223 millions d'euros. « En 2024, nous achèterons sans doute encore 5 000 logements sociaux, et 6 000 à 7 000 logements intermédiaires. » Cette annonce marque la fin du programme de soutien de CDC Habitat aux promoteurs immobiliers pour les aider à surmonter la crise. « Le programme a bien rempli son office. Il a permis de soutenir l'ensemble de la filière et de sortir des logements. » (Le Figaro, 26/04/24 ; Les Echos, 26-27/04/24 ; AEF Info, 25/04/24)

Copropriétés dégradées : CDC Habitat en phase de consolidation

Partenaire du plan Initiative Copropriétés, CDC Habitat est signataire d'une trentaine de conventions d'urgence et de trois concessions d'aménagement. Sa directrice du pôle de rénovation des copropriétés dégradées Alexandra Lescaut indique que le seuil des 1 000 logements acquis vient d'être franchi et que le groupe amorce une « phase de consolidation de nos actions ». « L'objectif, désormais, est de basculer sur un outil de plus long terme, une concession d'aménagement (en cas de recyclage) ou de services, pour ne pas laisser des situations latentes dans les copropriétés. » Elle précise par ailleurs la complémentarité de l'action de l'ACIF (Agir pour les copropriétés en Ile-de-France) avec celles de CDC Habitat. « Les projets sont systématiquement analysés avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfif), mais il est certain que cette filiale a vocation à porter des opérations de redressement uniquement en Ile-de-France. CDC Habitat ne signera donc plus d'opérations franciliennes en son nom propre, sauf si la situation implique une opération de recyclage, qui sera alors assumée par CDC Habitat Action Copropriétés. » (AEF Info, 26/04/24)

EN BREF

Le Mans Métropole et Action Logement ont renouvelé leur convention pour le logement social jusqu'en 2027. « Ce partenariat est fait pour répondre aux besoins des salariés, dans un parcours résidentiel, qu'ils soient déjà sur le territoire ou pas. » (Ouest France, 26/04/24)

La préfecture du Gard a mis en place un "atelier de solutions" tourné vers la construction de logements sociaux pour accompagner les acteurs du territoire. Il devrait se réunir quatre fois entre avril et juin en vue avant une restitution de ses travaux et conclusions en septembre. Il s'agira notamment d'identifier les freins et d'apporter des pistes pour les lever ou les contourner. (AEF Info, 26/04/24)

Le Crous Pays-de-la-Loire compte construire 1 420 logements étudiants à Nantes et Angers, dans l'optique d'augmenter de 16,5 % son offre d'ici 2028. À Angers, le projet sera mené par Angers Loire Habitat. « Le dispositif retenu a permis à l'OPH d'acquérir des terrains publics dans des conditions économiques plus favorables, en échange de l'engagement de produire du logement social. » À Nantes, des conventionnements avec les bailleurs sociaux devraient permettre d'initier d'autres projets. (AEF Info, 26/04/24)

À Coudoux, le chantier de l'écoquartier de La Plantade a reçu la visite de Guillaume Kasbarian. Attendu pour 2026, il comprendra 40 % de logements sociaux. Le reste sera composé de logements abordables et d'autres en accession libre. (La Provence, 30/04/24)

Marseille va engager la cession de foncier municipal. Objectif : « Produire des logements accessibles et diversifiés de qualité, dans le cadre d'opérations immobilières exemplaires, respectueuses des habitants et de l'environnement, et attentives à la mixité d'usage et au cadre de vie. » Les services municipaux seront quant à eux regroupés sur une quinzaine de sites au maximum. (AEF Info, 29/04/24)

À Vern-sur-Seiche, le bailleur social Néotoa a livré la résidence Iconik. Elle comprend 21 logements, 11 en accession et 10 en location. (Ouest France, 30/04/24)

À Montpellier, le Lab Immo a réuni une centaine d'acteurs du public et du privé autour du thème : « 10 mesures pour créer un choc de l'offre... et après ? » Il s'agissait de réagir aux annonces de Guillaume Kasbarian. Entre autres contributions, Cédric Grail, DG d'Altémed, a annoncé la présentation d'un Livre blanc sur le logement lors du prochain Congrès HIm, à Montpellier en septembre. (midilibre.fr, 26/04/24)

Robin Hammadi, directeur de l'Association régionale pour l'habitat social en Paca-Corse, s'inscrit en faux contre l'embourgeoisement supposé des locataires du parc social. Il souligne également la difficulté extrême pour les bailleurs sociaux à suivre l'évolution des ménages, que ce soit en termes de revenus ou d'occupation des logements. Mais pour lui, le véritable problème est ailleurs. « Ce qu'il faut c'est construire plus de logements pour pouvoir faire cette étude très précise des situations financières des locataires, et donner congé aux gens qui ne doivent plus profiter du logement social tout en leur proposant des solutions. [...] Il ne faut pas stigmatiser une petite partie des logés, il vaut mieux relancer une véritable économie globale de la production d'offre nouvelle pour décongestionner. » (La Provence, 26/04/24)

Le conseil départemental de l'Hérault a adopté son 7^e plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Dans ce cadre, l'USH Habitat social en Occitanie bénéficiera d'une aide de 23 180 euros. (infoccitanie.fr, 30/04/24)

Le conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a adopté mardi 30 avril le nouveau schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) pour l'Ile-de-France. La Région a voté contre. « *L'État n'a pris en compte aucune des demandes que nous avons formulées en novembre dernier* », pointe Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la Région Ile-de-France en charge de l'aménagement du territoire. « *À l'automne, le conseil régional avait notamment jugé, dans son avis, que l'État exigeait une part excessive de PLAI, les logements sociaux les plus*

abordables. La Région contestait aussi la répartition de la territorialisation des objectifs de logements (TOL) jugée incohérente et irréaliste. Enfin la Région s'opposait à la priorisation du droit au logement opposable (Dalo) sur les travailleurs de première ligne. Le SRHH distribue à travers chaque intercommunalité et Territoires d'Ile-de-France l'objectif de construction de 70 000 logements annuels fixé par la loi. Dans une logique arithmétique, sans concertation réelle ni pouvoir contraignant, ce qui en limite la portée. » (lejournaldugrandparis.fr, 01/05/24)

Retrouvez toute l'actualité du secteur dans [Actualités Habitat](#)

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Contact

Secrétariat de la Direction de la communication – dcom@union-habitat.org – 01 40 75 79 01